



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
de l'administration pénitentiaire**

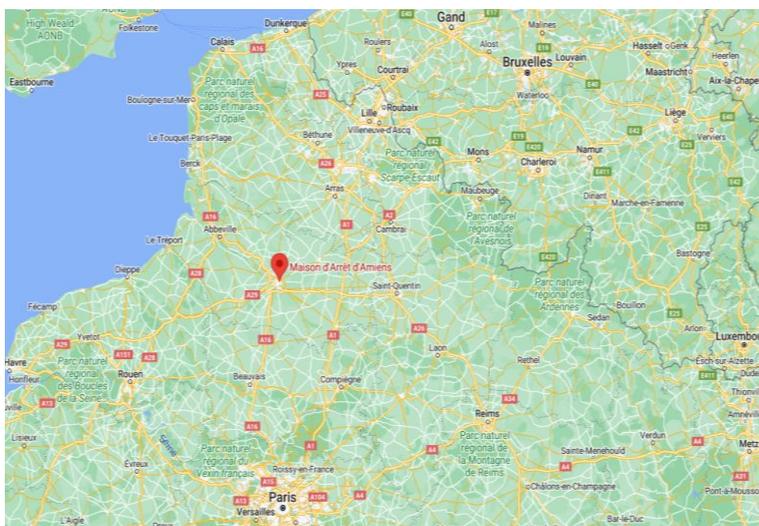
**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Lille**



Maison d'arrêt d'Amiens Focus travail pénitentiaire

85 avenue de la Défense-Passive
B.P 3005 – 80030 Amiens Cedex 01

Présentation de l'établissement



La maison d'arrêt d'Amiens est située à :

- ❖ 114km de Lille
- ❖ 30 km d'Arras
- ❖ 133 km de Paris
- ❖ 109 km de Rouen

L'établissement est proche des autoroutes A16 ET A29

Présentation de l'établissement

Historique

Edifice en croix construit en 1906, la maison d'arrêt d'Amiens a été cédée par le département à l'Etat le 13 mars 1946. Partiellement détruite lors du bombardement du 18 février 1944 (opération Jericho Fortitude), elle a été rénovée et surélevée par adjonction de deux étages de 1965 à 1967.

Construite à l'origine en zone rurale, la prison se trouve maintenant à l'intérieur de la ville. Rattachée administrativement à la commune d'Amiens, elle est également proche de la commune de Rivery.

Composition du site

L'établissement se trouve en gestion publique et compte 305 places réparties comme tel :

- Un quartier de détention hommes majeurs
- Un service médico-psychologique régional de 7 personnes

Travail au sein de l'établissement

L'établissement accueille

- 1 ACI qui forme et emploie des détenus à la réparation de petits électroménagers
- 2 entreprises qui œuvrent dans la préparation et le conditionnement



L'établissement dispose d'une surface de 650 m² pour les ateliers et peut accueillir encore plusieurs activités

Le 2eme étage: 370m²



Hauteur sous plafond des ateliers: 3m25

Un local formation de 136m² disposant d'une chaîne de tri est également présent et peut accueillir un atelier:

Zone de stockage: 80m²

Hauteur sas véhicule: 3.90m

Hauteur zone stockage: 3m45

Accès camion: 19t

Le service général (à savoir les activités d'entretien et de fonctionnement courant des établissements) emploie par ailleurs 51 personnes détenues en moyenne.

Pourquoi produire en prison ?

Le travail pénitentiaire permet aux personnes détenues d'acquérir des compétences professionnelles qui les préparent à exercer un emploi à leur sortie. Dans cette perspective, instaurer un cadre de travail au plus proche des conditions de travail à l'extérieur participe à la réinsertion professionnelle durable des personnes détenues

Responsabilité sociétale

- Participer au retour à l'emploi et à la réinsertion durable des personnes détenues
- Contribuer à la prévention de la récidive et à la sécurité de tous
- Favoriser une production de proximité « made in France » qui limite l'impact environnemental

Coûts maîtrisés pour l'entreprise

- Mise à disposition gratuite des locaux
- Cotisations sociales réduites
- Salaire horaire minimum fixé à 45% du SMIC

Travail de qualité et reconnu

- Participation de l'entreprise au recrutement et au choix de ses opérateurs
- Accompagnement et formation des opérateurs par l'administration
- Possibilité de détacher un collaborateur de l'entreprise pour prendre part à la formation et à l'encadrement des équipes et assurer la qualité de la production
- Qualité du travail reconnue par nos partenaires

Démarches administratives simplifiées

- Contrats d'emploi pénitentiaire préparés par l'administration
- Gestion de la paie et des déclarations aux organismes sociaux assurée par l'administration

Pour plus d'informations, consultez la plaquette [«Travail pénitentiaire»](#) et le guide [«Installer son entreprise en détention»](#)

Contact

Anne-Sophie LEMAIRE
Responsable Relations Entreprises
Tel : 06.14.64.46.06
Anne-sophie.lemaire@justice.fr



www.travail-prison.fr | www.atigip-justice.fr | www.justice.gouv.fr